

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi treize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves THOREAU.

Étaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Yves THOREAU, **Maire**,

Philippe FISCHER, Elisabeth JEGU, Pierre HOUEBINE, Jacqueline SAUNIER, Jean-François GRAMPEIX, Alain TRAONOUEZ, **Adjoint au Maire**, Isabelle HAMEL, Régine LANGLOIS, Stéphane SYLVAIN, Nathalie PRYJDA, Antony FERREIRA, Françoise PIGAL, Jean-Claude ANGLO, Jannine ANDRIEU, Philippe BOYADJIAN, Annie CHAUVIERE, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Philippe SALLE, Georges MARTINS, **Conseillers municipaux**.

Étaient absents représentés ayant donné pouvoir : Pascale PARRINELLO à Jacqueline SAUNIER, Guillaume LAVOREL à Régine LANGLOIS, Nadine BOURRON à Philippe FISCHER, Éric FAIVRE à Jean-François GRAMPEIX, Nathalie GUESDON à Stéphane DEYSINE, Pascale CETLIN à Cécile SABATIER.

A été élu(e) secrétaire : Régine LANGLOIS

APPROBATION DE COMPTE-RENDU ET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAOIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elle concerne la décision :

N°22/10/2021 – Convention avec Madame RECH LEROUX, auto-entrepreneuse, dans le cadre de l'intervention d'un professeur de danse pour l'activité « éveil corporel » destinée aux élèves de l'école maternelle de la Ferme de Monsieur ;

N°23/10/2021 – Décision de formation professionnelle IFAC ;

N°25/10/2021 – Contrat de location avec Animations loisirs France pour une mise à disposition de jeux avec 2 animateurs, le 19/12/2021 ;

N°26/10/2021 – Contrat pour une mission de faisabilité, de programmation et d'assistance à une maîtrise d'ouvrage en vue de l'extension de l'école maternelle et de la création d'une crèche ;

N°27/11/2021 – Contrat de cession avec la Société Art EVOLUTION pour deux passages de 45mn en déambulation du dispositif artistique CIRCAMBULL' NOËL EN MUSIQUE, le 18/12/2021

Madame Cécile SABATIER demande des précisions sur l'étude de faisabilité en vue d'une extension de l'école maternelle et de la création d'une crèche. Elle souhaite savoir si le stationnement est prévu dans l'étude. Monsieur le Maire répond lui répond par l'affirmative. Il précise que la micro-crèche n'accueille que 12 enfants. Le stationnement pour le personnel de la crèche et pour les quelques familles supplémentaires sera anticipé.

S'agissant du Noël des mandrions, Monsieur Stéphane DEYSINE rappelle qu'il faudra une décision d'annulation. Il demande également que les articles budgétaires soient précisés sur les actes.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

I – ADMINISTRATION GENERALE

N°55/2021 : ADMINISTRATION GENERALE – Mise en œuvre de la procédure de convocation en urgence du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal autorise le Maire à convoquer le conseil municipal en urgence sur la question de subvention au titre de fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) – pour la Ferme de Monsieur – année 2021

Monsieur Philippe SALLE, demande pourquoi Monsieur le Maire n'a pas simplement ajouté le point à l'ordre du jour en début de séance et si la procédure de convocation en urgence était réellement nécessaire.

Monsieur le Maire répond à Monsieur SALLE que l'ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal en début de séance est illégal. La seule et unique option pour ajouter un point à l'ordre est la procédure d'urgence qui prévoit un délai d'un jour franc. Le règlement intérieur du conseil municipal avait d'ailleurs été retoqué par le contrôle de la légalité. Il avait dû être modifié parce qu'il prévoyait que des points urgents pouvaient être ajoutés en début de séance avec l'approbation du conseil municipal. À la demande du Préfet, cette disposition a été supprimée du règlement intérieur du conseil municipal le 25 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

N°56/2021 : ADMINISTRATION GENERALE – Demande de subvention au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire - année 2021 - Restauration de la Ferme de Monsieur (Ajout)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal approuve la demande de subvention au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire – année 2021 pour les travaux de restauration de la Ferme de Monsieur

Adoptée à l'unanimité

N°57/2021 : ADMINISTRATION GENERALE – Transfert de la compétence petite enfance à la commune de Mandres-les-Roses à compter du 1er janvier 2022

Rapporteur : Madame Elisabeth JEGU

Le Conseil municipal approuve le transfert à la commune de Mandres-les-Roses de la compétence petite enfance à compter du 1er janvier 2022

Monsieur Philippe SALLE, demande quel est le coût de la structure petite enfance et son impact sur le montant de l'avance au CCAS. Ce point a été discuté en réunion de la commission des finances et une demande de précisions a été formulée. Monsieur Philippe FISCHER demande à Monsieur Philippe SALLE s'il n'a pas reçu le compte-rendu de la commission des finances. Monsieur Philippe SALLE répond par l'affirmative mais précise que ces montants n'y figurent pas.

Monsieur le Maire dit que les rémunérations du personnel de la Micro-Crèche ont représenté à peu près 131 000€ en 2021.

Monsieur Stéphane DEYSINE, indique qu'il n'y a pas de point sur les tarifs appliqués.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Monsieur le Maire, précise que le transfert de compétence prévoit naturellement la continuité tarifaire. Il dit néanmoins que la commune prendra une nouvelle délibération.

Adoptée à l'unanimité

N°58/2021 : ADMINISTRATION GENERALE – Création d'une commission petite enfance au sein de la commune de Mandres-les-Roses à compter du 1er janvier 2022

Rapporteur : Madame Elisabeth JEGU

Le Conseil municipal décide de créer une commission municipale dont les membres seront chargés de préparer les dossiers qui seront soumis à délibération du Conseil municipal dans le domaine de la petite enfance

Madame Cécile SBATIER, se présente pour faire partie de la commission enfance en tant que suppléante. Un appel à candidature sera relancé par mail, en tout état de cause, Madame Elisabeth JEGU conserve ses administrateurs non élus au sein de la commission.

Adoptée à l'unanimité

N°59/2021 : ADMINISTRATION GENERALE – Intégration de la Ville de MAROLLES EN BRIE au service de Police Pluricommunale et autorisation de signature de l'avenant N°3

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal approuve l'élargissement du service de police pluricommunale et les termes de l'avenant n°3 à la convention de 2019.

Madame Françoise PIGAL, demande si l'intégration de Marolles-en-Brie fera accroître les effectifs. Monsieur Philippe SALLE demande un retour sur la période transitoire (leur apport de personnel et de matériel, la clé de répartition pondérée).

Madame Cécile SBATIER demande si une modification des horaires est prévue et s'il est possible d'avoir une permanence en fin de journée pour répondre aux attentes des Mandrions. Monsieur le Marie, dit qu'il est attentif aux dépenses de fonctionnement et que les horaires de nuit feront exploser le budget. Madame Cécile SBATIER, indique qu'elle parle du créneau horaire de 17h00 à 21h00. Dans ce cas, effectivement un élargissement de la plage horaire des policiers est bien prévu. Monsieur Stéphane DEYSINE, demande une permanence sur Mandres-les-Roses.

Monsieur le maire, rappelle qu'un essai non concluant avait été fait au lancement de la Police municipale, il est disposé à porter cette demande auprès du comité de police, la situation ayant peut-être évolué.

Adoptée à l'unanimité

N°60/2021 : ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2020 infocom94

Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2020 du syndicat mixte secteur central du Val-de-Marne (INFOCOM'94)

Madame Cécile SABATIER, demande pourquoi avec le départ de Nogent-sur-Marne et Saint-Maur, les frais de fonctionnement n'ont pas baissé. Moins de communes à gérer implique moins de besoin en personnel normalement. Monsieur Philippe FISCHER, indique qu'un audit vient d'avoir lieu afin de faire baisser les frais de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

N°61/2021 : ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2020 Exterimmo

Rapporteur : Monsieur Pierre HOUDEBINE

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2020

Monsieur Pierre HOUDEBINE, présente le rapport qui fait état d'une année 2020 exceptionnelle car les écoles étaient fermées une partie de l'année. Madame Cécile SABATIER demande si cela à impacter la facturation. Monsieur Pierre HOUDEBINE, répond que non car nous travaillons sur devis. Monsieur Georges MARTINS rappelle les problèmes d'infiltration survenus l'année dernière. Monsieur Pierre HOUDEBINE précise que ces dégâts sont pris en charge par l'assurance et qu'ils sont dus à une porte en terrasse arrachée par le vent.

Adoptée à l'unanimité

N°62/2021 : ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2020 SIGEIF

Rapporteur : Monsieur Philippe BOYADJIAN

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2020

Monsieur Philippe BOYADJIAN présente un point d'étape sur la convention relative aux bornes de recharge électrique. Madame Cécile SABATIER demande pourquoi des bornes ne sont pas installées place des tours grises. Monsieur Pierre HOUDEBINE dit que pour une borne il y a deux points de recharges, ce qui empiète trop sur l'espace de stationnement de la place des tours grises. Monsieur Philippe BOYADJIAN précise que le dispositif vise à installer des bornes rapides.

Monsieur Stéphane DEYSINE s'inquiète des éventuels coûts supplémentaires pour la commune.

Monsieur Philippe BOYADJIAN rappelle qu'il n'y aura aucun coût pour la commune. Le SIGEIF est propriétaire du réseau, il gère totalement le matériel et la consommation. Monsieur le Maire dit que la Municipalité sera vigilante à ce que le principe de gratuité soit respecté.

Adoptée à l'unanimité

N°63/2021 : FINANCES – Tarifs des droits de voirie 2022

Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs aux droits de voirie et d'occupation du domaine public communal se décomposent de la façon suivante :

Droits de voiries	TARIFS 2021		TARIFS 2022		OBSERVATIONS
	Tarif	Minimum d'encaissement	Tarif	Minimum d'encaissement	
Droit de place et de stationnement	Le m ² / jour		Le m ² / jour		Réduit de moitié petits spectacles ambulants
	0,62 €	84 €	1 €	87 €	Réduit de moitié forains dont stand ≤ 20 m ²
Droit de dépôt	Le m ³ / jour		Le m ³ / jour		Réduit de moitié sur voies non viabilisées
	2,26 €	62 €	2 €	64 €	Gratuité si dépôt ne dépasse pas 24H
Droit d'échafaudage	Le ml / jour		Le ml / jour		Gratuité si installation ne dépasse pas 24H
	3,41 €	62 €	4 €	64 €	

Adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

N°64/2021 : FINANCES – Tarifs du marché 2022

Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs relatifs au marché se décomposent de la façon suivante :

Libelle		Tarifs 2021	Tarifs 2022
Emplacement	Le mètre de façade	1,20 €	1 €
Droit de place hors marché	Le mètre de façade	3,40 €	4 €

Adoptée à l'unanimité

N°65/2021 : FINANCES – Tarifs des insertions publicitaires 2022

Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs relatifs aux insertions publicitaires se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Pour 1/8 ^{ème} de page	150 €	155 €
Pour ¼ de page	300 €	310 €
Page entière	1 000 €	1 030 €

Adoptée à l'unanimité

N°66/2021 : FINANCES – Tarifs du cimetière 2022

Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs relatifs au cimetière se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Durée	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Concessions	15 ans	477,00	491,00
Concessions	30 ans	711,00	732,00
Concessions	50 ans	1 293,00	1 332,00
Emplacement columbarium	15 ans	597,00	615,00
Emplacement columbarium	30 ans	813,00	837,00
Emplacement columbarium	50 ans	1 350,00	1 391,00
Plaque columbarium		72,00	74,00
Taxe d'inhumation concessions et columbarium		69,00	71,00
Mise en caveau provisoire forfait + 3 /jour		90,00	93,00

Adoptée à l'unanimité

N°67/2021 : FINANCES – Avance de Subvention du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Le Conseil municipal décide d'attribuer un acompte représentant 30% de la subvention 2021 au Centre Communal d'Action Sociale, soit 38 430€, qui sera versé au fur et à mesure des besoins

N°68/2021 : FINANCES – Avance de Subvention à l'Amicale du personnel communal

Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal décide d'attribuer un acompte représentant 50% de la subvention 2021, à l'amicale du personnel, soit 12 150 €, au titre de l'année 2022 qui sera versé au fur et à mesure des besoins de l'association

Adoptée à l'unanimité

N°69/2021 : FINANCES – Décision modificative n°3

Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°3 du budget de la commune pour l'exercice 2021 telle qu'elle est explicitée ci-après dans le tableau :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant
6718	5 600.00	74718	8 800.00	2031	30 300.00		
657348	3 200.00			2111	- 15 000.00		
				2183	- 15 300.00		
Total	8 800.00	Total	8 800.00	Total	0.00	Total	0,00

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Philippe SALLE souhaite rappeler qu'un gros travail a été réalisé par la commission des finances.

N°70/2021 : FINANCES – Autorisation de mandater en section d'investissement

Rapporteur : Monsieur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2022 dans la limite des montants figurant dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	LIBELLE	BP 2021 (a)	RAR (b)	DM Votées en 2021 (c)			Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT (a-b+c)
				DM 01	DM 02	DM 03	
20	Immobilisations incorporelles	82 381,86	18 881,46			30 300,00	23 450,10
204	Groupement de collectivités	19 000,00					4 750,00
21	Immobilisations corporelles	526 007,14	101 807,14	17 000,00	120 200,00	-30 300,00	132 775,00
23	Immobilisations en cours	260 000,00					65 000,00
							225 975,10

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Philippe SALLE demande s'il est judicieux de faire apparaître les RAR dans le tableau. Monsieur Stéphane DEYSINE affirme que la délibération est erronée, qu'elle est illégale et qu'il convient de retirer les RAR qui faussent le total. Cette affirmation sera vérifiée, si tel est le cas la délibération sera modifiée.

N°71/2021 : FINANCES – Autorisation de signature de la convention pour l'accompagnement conseil en Energie du SIGEIF

Rapporteur : Monsieur Philippe BOYADJIAN

Le Conseil municipal approuve la convention pour l'accompagnement de Conseil en Énergie du SigEIF

Adoptée à l'unanimité

N°72/2021 : ENFANCE – Convention d'utilisation de la piscine des Dauphins du Syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes par la ville de Mandres-les-Roses au bénéfice de l'école élémentaire des Charmilles

Rapporteur : Madame Jacqueline SAUNIER

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention d'utilisation de la piscine des Dauphins du syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes du 2 septembre 2021 au 7 juillet 2022 (hors vacances scolaires)

Adoptée à l'unanimité

N°73/2021 : ENFANCE – Avenant n°1 au marché public de prestations de service relatif à la restauration collective : fourniture et livraison de repas en liaison froide

Rapporteur : Madame Jacqueline SAUNIER

Le Conseil municipal décide de réduire le nombre de composantes de repas de 5 à 4 en direction des enfants et des adultes déjeunant dans les restaurants scolaires de la commune.

Madame Cécile SABATIER fait remonter des difficultés d'organisation dans la restauration scolaire peut-être à cause du covid, elle ajoute que beaucoup de personnes disent que les contenants sont en plastique. Madame Jacqueline SAUNIER conteste formellement l'information selon laquelle les contenants seraient en plastique. Ceux-ci sont en matériaux recyclables.

Madame Cécile SABATIER demande si un retour peut être fait sur le gaspillage.

Madame Jacqueline SAUNIER y est favorable. Monsieur le Maire ajoute que les conditions sanitaires perturbent le fonctionnement normal de la restauration scolaire. Madame Cécile SABATIER demande si les parents sont facturés en cas d'absence liée à une fermeture de classe pour le COVID. Madame Jacqueline SAUNIER répond que non puisque les parents disposent d'un justificatif valable.

Adoptée à l'unanimité

N°74/2021 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs dans le cadre du transfert de la Micro-Crèche (transfert de la compétence petite enfance)

Rapporteur : Madame Régine LANGLOIS

Le Conseil municipal décide de créer au sein de la commune à compter du 1er janvier 2022 :

- 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique territorial
- 1 poste de psychologue Non-Titulaire 8 heures /mois

Adoptée à l'unanimité

N°75/2021 : RESSOURCES HUMAINES – Modification de la délibération relative à l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) (transfert de la compétence petite enfance)

Rapporteur : Madame Régine LANGLOIS

Le Conseil municipal décide de modifier les conditions d'attribution de l'IHTS dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Adoptée à l'unanimité

N°76/2021 : RESSOURCES HUMAINES – Modification de la délibération cadre relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) (transfert de la compétence petite enfance)

Rapporteur : Madame Régine LANGLOIS

Le Conseil municipal décide de modifier, la délibération portant création du RIFSEEP et d'autoriser son versement aux agents contractuels occupant un emploi permanent au sein de la commune.

Adoptée à l'unanimité

N°77/2021 : RESSOURCES HUMAINES – Synthèse du Rapport Social Unique (RSU)

Rapporteur : Madame Régine LANGLOIS

Le Conseil municipal prend acte de la synthèse du Rapport Social Unique pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Stéphane DEYSINE fait remarquer que ce document aurait pu présenter des éléments d'information sur le télétravail. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des éléments demandés par le CIG petite couronne, mais pourquoi pas.

N°78/2021 : SOCIAL – Contribution financière au Fonds de solidarité habitat (FSH)

Rapporteur : Madame Elisabeth JEGU

Le Conseil municipal décide de participer à la lutte contre l'exclusion en contribuant au Fonds de Solidarité Habitat pour l'année 2021. Cette participation s'élèvera à la somme de 0.15€ par habitant au titre de l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

- Rue de Verdun

Madame Cécile SABATIER dit que durant les travaux la rue était bouchée et que la situation était extrêmement critique pour les riverains qui d'après elle n'étaient pas informés. Elle dit que la commune aurait pu communiquer. Monsieur Pierre HOUDEBINE rappelle à Madame SABATIER que le département a boité et que la commune a doublé l'information avec des panneaux. Elle demande au Maire d'écrire un courrier de soutien aux riverains.

- Pont de Santeny – Prolongation Tégéval

Monsieur Stéphane DEYSINE regrette qu'il y ait une sécurisation du côté de Santeny et pas du côté de Mandres-les-Roses. Monsieur Pierre HOUDEBINE répond qu'il s'agit de travaux du département

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

et que cela faisait 8 ans qu'ils étaient attendus. Un ralentisseur a également été posé. Monsieur le demandera au département le calendrier des travaux pour savoir quand est prévue la sécurisation de Mandres-les-Roses.

- Vœux du Maire

Le Maire annonce qu'il avait annoncé des vœux qui finalement seront annulés du fait du contexte sanitaire. Madame Cécile SABATIER demande ce qu'il en est du marché de Noël. Monsieur le Maire répond qu'il est maintenu car il se déroule en extérieur. Monsieur Jean-François GRAMPEIX précise que le foodtruck a été externalisé sur la place des tours grises.

- Vaccination

Monsieur Philippe SALLE demande si le CCAS va faire quelque chose pour la vaccination des seniors. Madame Elisabeth JEGU répond qu'il est possible de se faire vacciner au cabinet de son médecin ou à domicile.

- Tuiles de la Mairie

Monsieur Philippe SALLE demande s'il y a de nouvelles informations sur les tuiles qui sont tombées du toit l'hôtel de ville. Monsieur Pierre HOUEBINE répond qu'une estimation du coût d'un filet comme pour la halle a été demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 13 décembre 2021 à 23h00.

Mandres-les-Roses, le 10 janvier 2022



Le Maire,

Yves THOREAU